

(Rapport du Comité des conférences) du point 100. Bien qu'il existe un rapport entre les deux questions auxquelles le représentant du Royaume-Uni a fait allusion, la partie *b* du point semble plus étroitement liée à la question du rapport du Comité des conférences qu'à celle des locaux de l'Organisation des Nations Unies. En tout état de cause, l'emploi du temps est souple et, si un décalage se produit, la Commission décidera sans doute, comme elle l'a déjà fait par le passé, d'aborder le point 100 au cours de la semaine du 17 novembre, date à laquelle elle est censée examiner la question des locaux de l'Organisation des Nations Unies. De toute façon, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général, dans sa résolution 3350 (XXIX), intitulée "Inclusion de Vienne dans le plan des conférences", de présenter un rapport complet sur les incidences administratives et financières de l'utilisation la plus rationnelle et la plus économique des locaux disponibles dans le centre du

Donaupark à Vienne. Il s'ensuit que le Secrétaire général prendra en considération, dans son rapport relatif à la partie *b* du point 100, les options proposées dans le rapport du Corps commun d'inspection sur les locaux de l'Organisation des Nations Unies, dans la mesure où il pourra le faire sans prendre de décision formelle.

44. Le **PRESIDENT** dit que, en l'absence d'objections, il considérera que la Commission adopte le programme de travail publié sous la cote A/C.5/L.1225, sous réserve de la nécessité de ménager une certaine souplesse et des modifications mineures dont il a été convenu au cours de la discussion.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 17 h 10.

1700^e séance

Judi 25 septembre 1975, à 10 h 5.

Président : M. Christopher R. THOMAS (Trinité-et-Tobago).

A/C.5/SR.1700

ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION (suite) [A/C.5/L.1225]

1. Le **PRESIDENT** dit qu'il a l'intention de présenter début octobre une version révisée du document A/C.5/L.1225 dans laquelle seront incorporés les changements que la Commission a recommandés à la séance précédente et qui indiquera les nouveaux documents qui auront été publiés entre-temps.

POINTS 96 ET 97 DE L'ORDRE DU JOUR

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1976-1977 et plan à moyen terme pour la période 1976-1979 (A/9854 et Add.1, A/10006 et Add.1, A/10008 et Corr.1 et 2, A/C.5/1669, A/C.5/1671, A/C.5/1673 à 1675, A/C.5/1677 à 1679, A/C.5/1681, A/C.5/1682)

Examen du mécanisme des organes intergouvernementaux et des organes d'experts chargés de formuler, d'examiner et d'approuver les programmes et les budgets : rapport du Groupe de travail du mécanisme pour les programmes et budgets de l'Organisation des Nations Unies (A/9646 et Add.1, A/10081, A/10117)

Discussion générale

2. Le **PRESIDENT** invite le Secrétaire général à ouvrir la discussion générale sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1976-1977 et le plan à moyen terme pour la période 1976-1979.

3. Le **SECRETARE GENERAL** fait une déclaration¹.

¹ Le texte *in extenso* de la déclaration faite par le Secrétaire général a été distribué ultérieurement sous la cote A/C.5/1685, et celui de la déclaration faite par le Président du Comité consultatif sous la cote A/C.5/1686.

4. Le **PRESIDENT** dit que le Secrétaire général a soulevé plusieurs questions qui revêtent une importance vitale pour le bon fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies. Les questions soulevées dans la première partie de sa déclaration sont inscrites au programme de travail de la Commission; la question de la situation financière générale de l'Organisation n'y figure pas expressément, mais elle est liée, d'une manière ou d'une autre, à pratiquement tous les points de l'ordre du jour. Le Président est convaincu que les suggestions formulées par le Secrétaire général susciteront les observations des délégations au cours de la discussion générale et que l'on pourra ainsi progresser dans la recherche d'une solution acceptable.

5. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) fait une déclaration¹.

6. Le **PRESIDENT** propose de publier les déclarations du Secrétaire général et du Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires en tant que documents de la Commission.

*Il en est ainsi décidé*¹.

7. M. STUART (Royaume-Uni) dit que son gouvernement examinera attentivement toutes les questions importantes que le Secrétaire général a soulevées dans sa déclaration. Se référant aux documents dont la Commission est saisie, il félicite le Secrétaire général pour l'analyse budgétaire plus détaillée qu'il a fournie, en réponse aux critiques dont le premier budget-programme avait fait l'objet quant à la qualité des renseignements fournis, mais il s'inquiète des proportions prises par le projet de budget-programme, qui compte maintenant sept volumes (A/10006).

8. La délégation britannique ne conteste aucune des observations formulées par le Comité consultatif dans son rapport correspondant (A/10008 et Corr.1 et 2) employées par le Secrétaire général, mais elle aimerait cependant ajouter deux remarques.

9. En ce qui concerne la méthode utilisée pour analyser la croissance des dépenses durant l'exercice biennal 1976-1977 par rapport à l'exercice biennal 1974-1975, le Comité consultatif fait observer que le Secrétaire général a inclus dans le coût du maintien des programmes de 1974-1975 (aux taux de 1975) le coût total de tous les postes nouveaux approuvés pour 1974-1975, bien que 50 p. 100 de ces postes n'aient pas été pourvus au cours de l'exercice biennal 1974-1975, et il propose que les dépenses supplémentaires qui résulteront du fait que, pendant l'exercice biennal 1976-1977, une proportion importante des postes en question (95 p. 100) auront été pourvus, soient incluses dans la rubrique "croissance réelle" du programme. La méthode employée par le Secrétaire général est très trompeuse, dans la mesure où elle dissimule une part considérable de la croissance réelle qui devrait être révélée à la Cinquième Commission. La manière correcte de calculer la croissance réelle est indiquée au paragraphe 19 du rapport du Comité consultatif, avec la méthode B. Si ces observations rencontrent l'agrément du représentant du Secrétaire général, la délégation britannique espère que, dans son rapport, la Cinquième Commission priera le Secrétaire général de modifier sa méthode à l'avenir.

10. Le second point concerne les frais généraux au titre des projets opérationnels. Malgré l'abondance de tableaux analytiques figurant dans le projet de budget-programme pour 1976-1977 (A/10006), il est encore impossible de découvrir ce qui est dépensé, par chapitre, au titre des frais généraux : en effet, l'annexe VI à l'avant-propos indique bien l'élément appui administratif, mais ne mentionne pas l'élément appui technique entrant dans ces coûts. D'autre part, dans tout le projet de budget-programme, on compare la valeur estimative des projets à exécuter en 1976-1977 à la valeur des projets à exécuter pendant l'exercice biennal en cours, et de nouveaux postes sont demandés, mais on ne trouve nulle part — et encore moins dans le chapitre consacré à l'ONUDI, où ces renseignements sont pourtant d'importance capitale — une analyse claire du coût de l'exécution effective des projets, des crédits du budget ordinaire et des fonds extra-budgétaires qui leur ont été alloués, des nouvelles ressources demandées à cette fin, et des motifs invoqués à l'appui de ces demandes. La délégation britannique espère que les demandes de crédits révisées que l'ONUDI doit présenter plus tard dans le courant de la session contiendront les renseignements nécessaires à cet égard.

11. La délégation britannique croit comprendre que le Secrétaire général proposera, ultérieurement, au cours de la session, des hypothèses plus précises quant au taux de change du dollar des Etats-Unis par rapport aux autres monnaies nécessaires pour exécuter le budget; elle réserve donc sa position sur ces hypothèses ainsi que sur celles qui concernent les taux d'inflation prévus pour 1976 et 1977.

12. Se référant au plan à moyen terme pour la période 1976-1979 (A/10006/Add.1) et au rapport du Groupe de travail du mécanisme pour les programmes et budgets de

l'Organisation des Nations Unies (A/10117), M. Stuart rappelle que la délégation britannique a toujours considéré que ce plan était avant tout du ressort du Conseil économique et social. Le Groupe de travail a conclu à juste titre que les problèmes de structure viennent non pas des institutions budgétaires, qui fonctionnent de façon satisfaisante, mais de la programmation. Etant donné que le rapport du Groupe de travail et celui du Groupe d'experts pour l'étude de la structure du système des Nations Unies (E/AC.62/9) expriment des vues en grande partie concordantes sur ce qu'il y a lieu de faire au sujet du mécanisme de programmation et de budgétisation, M. Stuart propose que le rapport de la Cinquième Commission appelle l'attention du nouveau Comité spécial de la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies sur le rapport du Groupe de travail; il devrait également suggérer au nouveau Comité spécial d'envisager d'adopter les recommandations du Groupe de travail, en tant que solution intérimaire, sous réserve des vues exprimées par le Conseil économique et social et par la Deuxième Commission.

13. M. MAJOLI (Italie) note que, lorsque la Commission a examiné le premier budget biennal, qui portait sur l'exercice 1974-1975², elle a eu à se prononcer sur des demandes de crédits s'élevant à 513 440 000 dollars, soit 19 p. 100 de plus que le chiffre total approuvé pour les deux exercices précédents. Dans l'intervalle, cependant, ce chiffre estimatif a sensiblement augmenté en termes réels, et les crédits que l'Assemblée générale a finalement approuvés dans sa résolution 3359 (XXIX) s'élevaient à 606 033 000 dollars. La Commission est actuellement saisie d'un projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1976-1977 où le montant brut des dépenses est estimé à 737 millions de dollars. Si l'on tient compte des prévisions de recettes, soit 116 542 000 dollars, le total net des dépenses qui seraient à la charge des Etats Membres est de l'ordre de 620 millions de dollars. Dans son rapport sur le projet de budget-programme, le Comité consultatif a proposé de réduire de quelque 15 700 000 dollars les crédits demandés par le Secrétaire général. Toutefois, le Président du Comité consultatif vient de confirmer que les prévisions de dépenses seront dépassées pour deux raisons : en premier lieu, parce qu'on a utilisé un taux de change de 3,10 francs suisses pour 1 dollar des Etats-Unis pour calculer les dépenses que l'Organisation fera à l'étranger, alors que le taux actuel est plus faible et qu'il n'est pas certain qu'il atteigne le niveau prévu; en deuxième lieu, parce qu'il faudra compter, d'une part, avec différentes dépenses que l'on peut déjà prévoir à ce stade, comme celles qu'entraîneront la prochaine session de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer et l'application des décisions prises par des organes de l'ONU et que l'Assemblée générale entérinera sans doute à la session en cours, et, d'autre part, avec les incidences financières des décisions qui seront prises au cours des trois mois à venir.

14. Si on laisse de côté les questions de méthode, ce qui intéresse le plus les Etats Membres, en tant que contribuables, c'est ce qu'ils auront à verser à l'Organisation pour les deux prochaines années, par rapport à l'exercice en cours. Le montant net des crédits demandés, soit

² Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, Supplément n° 6 et rectificatif.

620 463 000 dollars, est supérieur de 114 949 000 dollars au chiffre net de 505 514 000 dollars approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 3359 (XXIX); l'augmentation est donc de 22,7 p. 100. Dans le projet de budget-programme, le Secrétaire général explique à maintes reprises que cette augmentation est essentiellement imputable à l'inflation et que la croissance réelle du programme n'est que de 3,5 p. 100. Cela n'est guère réconfortant, et il n'en reste pas moins que la plupart des Etats Membres, exception faite de quelques-uns dont la monnaie aura été réévaluée par rapport au dollar, auront à prévoir à leur budget des montants plus importants pour remplir leurs obligations à l'égard de l'Organisation. Ils devront donc imposer plus lourdement leurs ressortissants, ce qui ne peut que contribuer à accroître l'inflation. En tout état de cause, que l'on considère l' "augmentation budgétaire" de 22,7 p. 100 ou la "croissance réelle" de 3,5 p. 100, il ne faut pas oublier que la conjoncture économique s'est détériorée dans la plupart des Etats au cours des deux dernières années et qu'il faudra être d'autant plus attentif à la façon dont l'argent est dépensé. Il est plus que jamais urgent de simplifier l'appareil administratif, dans l'intérêt de l'efficacité et de l'économie.

15. Il ressort du graphique 2 qui figure dans le rapport du Comité consultatif que 5,4 p. 100 du budget sont consacrés aux affaires politiques et au maintien de la paix, alors que la fraction la plus importante du budget, soit 35,7 p. 100, est affectée aux services communs, comme les services administratifs, les services de conférence et les services généraux. A cet égard, M. Majoli constate que le projet de budget-programme comprend sept volumes. On peut se demander s'il était vraiment nécessaire de faire un document aussi long, et combien de délégations auraient été en faveur d'une présentation aussi volumineuse si on leur avait demandé leur avis.

16. L'un des principaux soucis qui a présidé à l'établissement du projet de budget-programme a été de déterminer dans quelle mesure l'augmentation prévue était imputable aux fluctuations monétaires et aux poussées inflationnistes enregistrées jusqu'à présent et combien il faudrait prévoir pour compenser les effets probables de l'augmentation de l'inflation au cours des trois prochaines années. La délégation italienne doute de l'opportunité de cette pratique; de toute façon, il aurait suffi de donner ces explications dans l'avant-propos au projet de budget-programme et dans ses annexes. Or, on les retrouve dans chaque chapitre et pour chaque programme, ce qui entraîne des répétitions et une débauche de papier, alors que le moindre dollar devrait être consacré à des activités de fond.

17. Par contre, et malgré l'abondance de renseignements que contient le projet de budget, il manque un chiffre qui aurait pu être extrêmement utile. Donnant suite à une demande de la Cinquième Commission, le Secrétaire général a indiqué pour la première fois les ressources extra-budgétaires. Mais le total des fonds extra-budgétaires — 80 657 000 dollars — mentionné à la fin de l'annexe VI à l'avant-propos au projet de budget-programme ne donne qu'une image partielle de la situation, puisqu'il ne s'agit que des seuls remboursements au titre des frais généraux et non du coût des projets. Il aurait été extrêmement intéressant de connaître le montant total des ressources financières dont disposera le Secrétaire général pour les deux prochaines années.

18. La délégation italienne se réserve le droit de présenter ses observations sur les différents chapitres au moment où ils seront examinés, mais une première lecture rapide de l'ensemble du projet de budget l'amène à constater qu'on y demande 826 postes nouveaux, soit 8,6 p. 100 de plus que le nombre total de postes approuvés pour l'exercice biennal 1974-1975. On y demande en outre des crédits pour du personnel temporaire, des consultants et des groupes d'experts ainsi que le reclassement de 63 postes. Il a toujours été difficile de faire concorder les chiffres quand il s'agit des effectifs : c'est ainsi qu'il ressort de l'annexe IV à l'avant-propos que 10 412 postes sont financés par le budget ordinaire et 1 513 par des fonds extra-budgétaires. Or, on peut lire, dans le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, sous la rubrique "Composition du Secrétariat", que : "Au 31 décembre 1974, le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies comptait 15 092 fonctionnaires nommés à titre permanent ou à titre temporaire pour une durée d'un an au moins, dont 12 736 fonctionnaires proprement dit, et 2 356 agents engagés au titre de projets³". La prolifération constante d'une telle bureaucratie oblige à la réflexion, au moment surtout où les administrations et les entreprises privées s'efforcent de faire face à la crise économique actuelle en licenciant des milliers de travailleurs ou en adoptant d'autres mesures d'austérité. L'accroissement du nombre des fonctionnaires n'a pas que des conséquences monétaires : plus l'Organisation emploie de personnel, plus son rythme de travail se ralentit. Il faudrait donc examiner de très près les demandes visant à renforcer les effectifs des services actuels ou à créer de nouveaux services. Les ordres de priorité et le redéploiement des ressources devraient être étudiés de manière suivie, et il est essentiel de définir clairement les objectifs, eu égard aux ressources disponibles. Le Secrétariat ne devrait donc pas hésiter à prendre sur lui d'informer les organes techniques de l'Organisation des conséquences financières de leurs décisions, en particulier en attirant leur attention sur les états des incidences financières qu'il leur présente. Les moyens dont dispose l'Organisation lui sont mesurés et il faut s'attacher à les consacrer aux nations dans le besoin, tout en veillant à ne pas se laisser mener par les ambitions privées de quelques directeurs de programmes, et en évaluant rigoureusement le rapport entre les moyens et les réalisations.

19. La délégation italienne pense, comme le Secrétaire général, le Corps commun d'inspection et le Comité consultatif, que le plan à moyen terme doit avant tout servir à fixer un taux global de croissance. Elle se demande donc s'il ne serait pas opportun de revoir la période actuellement couverte par ce plan. Il ne semble guère logique de faire porter le plan à moyen terme sur les deux années déjà couvertes par le projet de budget-programme biennal. Un plan "roulant" devrait couvrir trois cycles de deux années chacun : les deux premières années, il s'agirait d'un budget-programme; les deux années suivantes, d'un plan; et les deux dernières années d'un plan provisoire. Cela serait conforme à la structure proposée par le Comité *ad hoc* d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées au paragraphe 71 de son deuxième rapport⁴. Pour établir le

³ *Ibid.*, trentième session, Supplément n° 1, 5ème partie, chap. VI.

⁴ *Ibid.*, vingt et unième session, Annexes, point 80 de l'ordre du jour, document A/6343.

plan provisoire concernant le troisième cycle biennal, le Secrétaire général aurait à faire preuve d'une certaine imagination, mais on pourrait ainsi disposer d'un schéma général, qui pourrait servir de point de départ au dialogue avec les organes directeurs. En outre, en ce qui concerne le problème mentionné par le Comité consultatif au paragraphe 78 de son rapport, on pourrait penser, avec un peu de pragmatisme, que le taux de croissance prévu au plan devrait être la moitié du taux que laissent prévoir les éventuelles décisions des organes intergouvernementaux concernant les programmes. L'autre moitié pourrait être ajoutée au moment où les décisions sont effectivement prises.

20. Abordant la question de l'examen du mécanisme des organes chargés des programmes et des budgets, M. Majoli se demande si l'on peut examiner le rapport (A/10117) établi par le Groupe de travail à qui cette question a été confiée indépendamment du rapport du Groupe d'experts pour l'étude de la structure du système des Nations Unies (E/AC.62/9), qui aborde la même question dans la section consacrée à la planification, à la programmation et à la budgétisation. On pourrait renvoyer ces deux documents au Comité spécial de la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies. Le fait d'examiner en même temps les recommandations du

Groupe d'experts et celles du Groupe de travail éviterait tout risque de contradiction et de double emploi. La délégation italienne admet, cependant, qu'une étude plus poussée d'éventuelles réformes ne doit pas empêcher l'adoption de mesures pratiques visant à renforcer l'efficacité des procédures financières et qui s'inspireraient des recommandations du Groupe de travail n'exigeant pas de décision majeure.

21. Se référant à la déclaration du Secrétaire général concernant la situation financière de l'ONU, M. Majoli déclare que l'Italie a témoigné de son souci d'atténuer les difficultés financières de l'Organisation en versant une contribution volontaire. Elle espère que les autres pays qui n'ont pas encore versé de telles contributions seront en mesure de le faire.

22. En conclusion, M. Majoli souligne la nécessité de simplifier les procédures, de contrôler rigoureusement les dépenses, et de prendre en considération, lors de l'examen du projet de budget-programme, les rapports d'interdépendance qui lient tous les pays du monde, en conservant à l'esprit les réalités socio-économiques et politiques de l'époque actuelle.

La séance est levée à midi.

1701^e séance

Lundi 29 septembre 1975, à 10 h 50.

Président : M. Christopher R. THOMAS (Trinité-et-Tobago).

A/C.5/SR.1701

POINTS 96 ET 97 DE L'ORDRE DU JOUR

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1976-1977 et plan à moyen terme pour la période 1976-1979 (suite) [A/9854 et Add.1, A/10006 et Add.1, A/10008 et Corr.1 et 2, A/C.5/1669, A/C.5/1671, A/C.5/1673 à 1675, A/C.5/1677 à 1679, A/C.5/1681, A/C.5/1682, A/C.5/1685, A/C.5/1686]

Examen du mécanisme des organes intergouvernementaux et des organes d'experts chargés de formuler, d'examiner et d'approuver les programmes et les budgets : rapport du Groupe de travail du mécanisme pour les programmes et budgets de l'Organisation des Nations Unies (suite) [pour les documents, voir la 1700^e séance]

Discussion générale (suite)

1. M. AKASHI (Japon) déclare que sa délégation constate avec satisfaction que le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1976-1977 (A/10006) est d'une lecture plus aisée et contient plus de renseignements que celui de 1974-1975, ce qui rend plus facile le rapprochement entre les montants des dépenses et les programmes et activités. Il n'est certes pas aisé de pratiquer la budgétisation par programme dans le cas des activités touchant les politiques

et la sécurité ni non plus dans le cas des activités juridiques, mais, dans l'ensemble, le budget-programme constitue un instrument plus efficace qu'un budget classique pour assurer l'utilisation rationnelle des ressources limitées disponibles.

2. C'est une innovation judicieuse que d'avoir réduit le nombre des chapitres du budget grâce au regroupement d'activités connexes. L'élimination de longs exposés historiques et la multiplication des tableaux constituent également des améliorations, mais il faut souligner qu'il est impossible d'éliminer totalement les exposés historiques. La délégation japonaise trouve également judicieuse l'idée de répartir le coût des services communs entre les départements organiques, bien que la méthode employée soit encore très rudimentaire, ainsi que la décision de fournir des renseignements sur les fonds extra-budgétaires, qui toutefois sont encore loin d'être suffisants. Elle espère que le Secrétaire général s'attachera à ce que le budget-programme fournisse à l'avenir encore plus de renseignements.

3. Le rapport A/10008 et Corr.1 et 2 du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme est extrêmement utile. La délégation japonaise pense, comme le Comité consultatif, que le taux nominal de croissance du prochain budget-